

MALADIES de la PEAU
VICES du SANG
SPECIALITES RENOMMEES
Laboratoires scientifiques de la PHARM. DU TRICHON ROUBAIX
Docteur VERHAEGHE
Réussite, tous les jours
Nouveau appareil électrolytique

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS.....

Nord et limitrophes.....	3 mois, 22.00;	6 mois, 40.00;	1 an, 76.00
Autre France.....	22.00;	40.00;	76.00
Belgique.....	25.00;	45.00;	80.00
Union Postale; Tarif A.....	35.00;	70.00;	140.00
Tarif B.....	50.00;	100.00;	200.00

ANNONCES.....

ROUBAIX.....	63 à 71, Grande-Rue, Tél. 34 et 19.06, Inter. 6
TOURCOING.....	25, rue Croiset, 57.07.
LILLE.....	3, rue Faidherbe, Tél. 57.07.
PARIS.....	13, boulevard des Italiens, Tél. Louvre 09.49.
MOUScron.....	105, rue de la Station, Tél. 5.44.

POUR LA BRADERIE D'HIVER
si vous ne visitez pas les MAGASINS
AU SOLDEUR
23, Rue Pierre-Motté, 23
ROUBAIX
vous aurez manqué LES PLUS RICHES OCCASIONS
CIBURES
POSTALUX
87 LILLE

BILLET PARISIEN UN MINISTRE D'UNION NATIONALE EST-IL POSSIBLE ?

PARIS, 8 JANVIER (Minuit).
La situation politique créée par la mort de M. Maginot oblige M. Pierre Laval à remanier son ministère. Ce remaniement pourrait être réduit à sa plus simple expression. Mais, bien qu'il n'ait fait de confidences à personne, on peut affirmer que le Président du Conseil ne verrait que des avantages à procéder à une refonte complète du Cabinet.

M. Pierre Laval doit se préoccuper, en effet, du remplacement non seulement du Ministre de la Guerre, mais encore du Ministre des Affaires étrangères: M. Briand, dont l'état de santé laisse beaucoup à désirer depuis quelque temps, songe à se décharger du fardeau écrasant que comporte la direction des services du Quai d'Orsay. A plusieurs reprises, il a offert sa démission à M. Pierre Laval, qui ne l'a pas acceptée. Mais, cette fois, estimant que ses forces physiques risqueraient de le trahir, s'il était chargé de défendre les intérêts de la France en conférences internationales à Lausanne et de Genève, le Ministre des Affaires étrangères a insisté tout particulièrement pour que le Président du Conseil consentît à lui laisser prendre une retraite bien méritée. Retraite qui ne serait d'ailleurs pas complète, car M. Pierre Laval songerait, nous assure-t-on, à découvrir une formule de collaboration qui lui permettrait de s'entourer des conseils de son éminent collaborateur, même si celui-ci quittait le Quai d'Orsay.

On va donc, par la force des choses, faire une transformation profonde du Cabinet. M. Pierre Laval offrira dans quelques jours, au Président de la République, la démission collective du Cabinet.

M. Paul Doumer demandera à M. Pierre Laval de former le nouveau ministère et nous nous retrouverons alors devant le dilemme qui s'est posé maintes fois au cours de la présente législature: ou le Gouvernement conservera sa majorité actuelle, ou il sera un Gouvernement d'Union nationale, comparable à celui que forma M. Poincaré.

M. Pierre Laval incline tout naturellement vers cette seconde formule. Il y incline par tempérament, n'étant nullement combattif et cherchant plutôt à concilier et à harmoniser les différentes tendances de l'esprit public. Il y incline aussi parce qu'il juge que, pour être vraiment investi de toute l'autorité désirée, le Gouvernement de demain devrait se présenter à la Chambre et à Genève, et devant les représentants du pays, à l'exception des seuls révolutionnaires.

Très prochainement, M. Pierre Laval sera donc amené à consulter des personnalités radicales dont il voudrait s'attacher le concours. Quelle réponse celles-ci lui feront, on ne saurait le dire. Mais l'approbation des élections générales ne permet guère de croire que tous les partis soient également décidés à pratiquer l'Union Sacrée.

La centenaire de Comiès Mlle Victoire Desrumaux aura cent sept ans dans quelques jours

Après-demain lundi Mlle Victoire Desrumaux, la vénérable centenaire de Comiès entrera dans sa cent huitième année.

A cette occasion une petite fête intime réunira ce jour-là, comme chaque année à pareille époque, les nombreux amis de la centenaire, pour célébrer le 107^{ème} anniversaire de sa naissance.

C'est avec la plus grande joie que la vénérable doyenne de la population comiéenne et presque sagement de la France entière, se prépare à cette fête solennelle qui groupe autour d'elle de nombreuses personnes à qui la bonne «demoiselle Victoire» a prodigué durant plus d'un demi-siècle, ses soins dévoués et désintéressés.

Originaire de Bousbecque où elle est née le 11 janvier 1825 Mlle Victoire Desrumaux, se fit remarquer dès son plus jeune âge par son courage et son ardeur au travail. Comme elle n'était pas assez forte pour les travaux de la campagne, elle fit de la couture. Durant toute sa vie elle tira chagrin, ce qui explique un peu son maintien singulièrement voûté.

Sa longue existence a toujours été un exemple pour son entourage, par ses vertus, sa fidélité à ses devoirs et son rôle à remplir avec soin son humble tâche quotidienne.

Mlle Desrumaux a en effet, consacré toute sa vie depuis l'âge de douze ans, à la famille de Mgr Lecote, évêque d'Amiens. En reconnaissance celui-ci vient la voir régulièrement chaque mois et c'est toujours pour elle une très grande joie que de recevoir la visite de «Monsieur l'abbé» comme elle l'appelle toujours familièrement, comme au temps jadis où Mgr Lecote n'était encore qu'un tout jeune prêtre.

Nous avons rendu visite hier à la brave couturière qui n'a pas beaucoup changé depuis l'enfance. Elle passe toute la journée dans sa chambre, laissant se dérouler les jours avec une parfaite sérénité tout en égrenant son chapelet. Elle est soignée avec



Mlle VICTOIRE DESRUMAUX

une grande sollicitude par la dévouée servante de M^{me} Debaene, sœur de Mgr Lecote, décédée à Comiès il y a cinq ans.

Mlle Desrumaux nous a pourtant fait l'impression d'être la plus jeune personne que nous ayons rencontrée. Elle parle bien qu'une double infirmité la prive complètement de la vue et de l'ouïe.

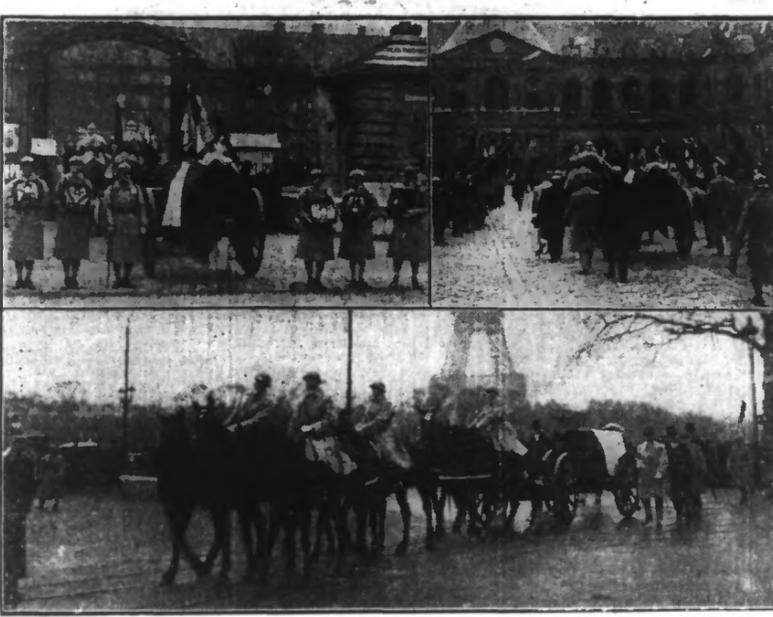
Sa patience et sa constante bonne humeur sont d'autant plus remarquables qu'elle ne parvient plus qu'avec peine à se mouvoir.

Elle se lève de bon matin avec le jour et demeure assise toute la journée dans son fauteuil.

Elle aime à présent — ce qu'elle ne faisait guère par le passé — se lever quelques heures le midi après le repas. Le soir elle se couche plus tôt c'est-à-dire vers 10 h.

Nous exprimons le souhait que la vénérée et vaillante doyenne de la région soit conservée de longs jours encore à l'affection et à la vénération de tous ses concitoyens et qu'avec la grâce de Dieu, elle puisse doubler le cap des 110 ans.

Les funérailles du général Pau



Quelques photos prises lors des funérailles du général Pau, qui ont été célébrées jeudi à Paris. En haut, à gauche: La prolonge d'artillerie portant le corps du général Pau, encadrée par des soldats portant les décorations du défunt; à droite: Le cortège funèbre dans la cour des Invalides. (Photos Keystone et W.A.P.) En bas: Le cortège funèbre.

LE PARLEMENT RENTRERA MARDI

Paris, 8 janvier. — Conformément à la Constitution le Parlement reprendra ses travaux le 12 janvier, second mardi de l'année. La séance de réouverture des membres du bureau, mais auparavant sera prononcé l'éloge funèbre de M. Maginot et la séance sera suspendue en signe de deuil.

Pour le moment la réélection du président M. Fernand Bouillon qui n'aura pas de concurrent et des vice-présidents qui se représenteront, ne fait aucun doute.

Ces derniers sont MM. Moncelle, Stanislas de Castellane, Henri Paté. Il n'est pas certain que M. Léon Doussoubrigne de nouveau les suffrages de ses collègues.

Bien que les groupes n'aient pas encore désigné leurs candidats, on parait devoir songer à MM. Dallier, radical-socialiste; Frédéric Brunet, socialiste; François Payra, socialiste; Laurent Lynac, Gourdeau, Danielou, Candace, de la gauche radicale; Lorin, Jean Fabry, de la faction démocratique et sociale; Chassaing-Goyon, Edouard Soulier, de l'Union républicaine démocratique.

En raison des circonstances et en particulier de l'éventualité d'un remaniement ministériel étendu, un ajournement de la fixation du programme de travail de l'Assemblée sera nécessaire jusqu'au moment où le Cabinet nouveau ou remanié se présentera devant les Chambres.

Les séances se trouveront de ce fait suspendues pendant quelques jours, après l'installation du Bureau.

On ne saurait en outre affirmer sur les conditions dans lesquelles s'engageront et se poursuivront les débats. Mais il est certain d'autre part, que la Chambre devra se prononcer, à brève échéance, sur la réforme électorale et qu'un débat passionné ne manquera de s'instaurer sur cette question peu après la rentrée.

Une note des États-Unis aux gouvernements chinois et japonais

Washington, 8 janvier. — La note que les États-Unis ont envoyée à la Chine et au Japon, rappelant leurs droits en Extrême-Orient, peut servir d'avertissement à ces deux puissances, que l'Amérique ne peut admettre la légalité de l'occupation de la Mandchourie, ni reconnaître un régime qui en serait la conséquence et qui serait contraire à la politique de la porte ouverte et au pacte des neuf puissances.

Les milieux officiels se refusent à prendre quelles mesures précises pourraient être prises pour assurer la protection des intérêts américains, car tous les accords internationaux sont vagues en ce qui concerne les sanctions.

Le but apparent est d'amener l'union mondiale à se prononcer contre toute tentative visant à augmenter le capital japonais de la Chine, des décisions ultérieures devant être prises suivant les circonstances.

Les rumeurs suivant lesquelles des mesures énergiques pourraient amener la rupture des relations diplomatiques n'ont pas trouvé d'écho dans les milieux officiels.

La note est adressée au Japon et à la Chine sans commentaire.

D'autre part, on déclare dans les milieux japonais que l'affaire de la Mandchourie ne regarde que le Japon et la Chine et qu'il n'y a, par conséquent, aucune raison pour qu'une troisième partie intervienne.

Les réponses de la Chine et du Japon sont en préparation. Elles seront transmises à Washington dans quelques jours.

Un étudiant italien blesse le consul d'Italie à Paris et est arrêté

Paris, 8 janvier. — Ce matin, à 11 h. 10, M. Gentile, consul d'Italie, à Paris, a été blessé d'une balle de revolver à la cuisse par un de ses compatriotes. Le drame s'est produit en face du consulat, 3, avenue de Villars.

Le consul descendait de taxi et s'apprêtait à entrer dans les bureaux, lorsqu'un jeune homme se précipita dans sa direction et, sans dire un mot, tira sur lui quatre coups de revolver.

L'agresseur est un étudiant nommé Michel Richichi, né le 11 décembre 1890 à P. l'orne (Italie) et habitant, 42, rue Saint-Louis-en-l'Île.

Une seule balle a porté. M. Gentile, atteint à la cuisse droite, a été rayé sur le champ par les employés du consulat et transporté à son domicile où un chirurgien lui a donné les premiers soins.

Cependant, le meurtrier prenait la fuite. Un inspecteur de service devant les locaux du consulat, M. Roudier, des Renseignements généraux, se mit à sa poursuite. Richichi fit demi-tour et tira les deux dernières balles de son revolver dans la direction de l'inspecteur, qui ne fut pas atteint.

Avec le secours d'un gardien de la paix, M. Guyot, du 7^{ème} arrondissement, le policier put appréhender l'étudiant italien qui fut aussitôt conduit au commissariat des Invalides, rue de Bourbourg. Là, il s'est borné à déclarer au commissaire que s'il avait tiré sur le consul, c'est parce que celui-ci l'empêchait de donner des leçons.

Il s'agirait d'une vengeance personnelle, sans caractère politique.

L'étudiant donnait des leçons. Il avait même, dans une institution italienne, l'École Dante Alighieri, des fonctions assez vagues de répétiteur ou professeur suppléant.

Richichi, en outre, donnait des leçons particulières.

Il reproche au consul général d'avoir, par des renseignements défavorables, motivé son renvoi de cette institution et par suite de lui avoir enlevé, après ses études particulières mais au courant de cette mesure, tout moyen de vivre.

A ce grief, articulé à plusieurs reprises en mauvais français ou en italien sonore, ponctués de grands gestes et d'éclats de voix, l'étudiant en ajoute d'autres plus futiles, un litre prêt par lui au consul et qui n'aurait jamais été rendu.

Au cours d'une perquisition opérée, vers la fin de l'après-midi, par M. Monneret, commissaire de police du quartier des Invalides, au domicile de Richichi, le magistrat a découvert la copie d'une lettre de menaces adressée au consul d'Italie. Les termes de cette lettre sont tels, nous dit le magistrat, qu'ils établissent d'une façon formelle la préméditation.

Le meurtrier, interrogé de nouveau, se borna à dire que les mobiles qui ont déterminé son acte sont d'ordre personnel.

Un démarcheur a fait de nombreuses victimes dans les régions de Douai, Valenciennes et Saint-Pol

Il y a quelque temps, la société des Charbonnages de Millon, dont le siège est à Paris, 6, square Pétrille, avait pris, à son service, un démarcheur, à qui elle confia des carnets de certificats provisoires nominatifs en vue de solliciter des actionnaires, dont elle lui remit la liste afin de solliciter à une augmentation de capital. Durant cinq à six mois, le démarcheur visita les actionnaires, conseillant de-ci de-là quelques opérations et se créant ainsi des amis.

En novembre 1930, ce démarcheur, «Monsieur Octave» comme l'appelaient ses clients, abandonna officiellement ses fonctions mais garda par devers lui les carnets de certificats provisoires nominatifs qui lui avaient été confiés et continua de rendre ses comptes.

Nanti des attributs de son ancienne fonction, l'ex-démarcheur dont la dernière résidence est à Aberchicourt, se rendit chez divers clients, notamment à Saint-Amand, à Douai et ses environs, à Saint-Pol et même dans la région de Valenciennes. Il leur annonça que la Société de Millon avait décidé une augmentation de capital par l'émission d'actions de 100 fr. Y souscrire était faire, dit-il, une excellente affaire; d'ailleurs, à date de septembre 1931, les titres, ajouta-t-il, seront avantageusement cotés en bourse.

De nombreuses personnes souscrivirent pour des sommes assez rondes, tel un retraité en double de Saint-Amand, qui acheta 85 actions. En échange de l'argent qu'on lui remettait, le démarcheur donna un reçu qui le retirait d'un carnet à souches portant une vignette imprimée avec en titre «Société des Charbonnages de Millon».

A certains clients qui s'inquiétaient du moment où ils recevraient leurs titres, «Monsieur Octave» répondit qu'il leur les leur enverrait dans trois semaines au plus tard.

Les semaines s'écoulaient au sein des clients, mais aucun d'eux ne recevait ses titres, les mois aux mois, certains actionnaires

La statistique officielle du chômage dans le Nord

La statistique hebdomadaire publiée par le Ministère du Travail accuse, pour la semaine écoulée (28 décembre au 2 janvier), une aggravation du chômage dans le Nord, soit 1.855 chômeurs de plus que la semaine précédente.

Voici du reste les chiffres de cette statistique:

Les 62 foyers de chômage en activité dans le Nord allèrent des secours à 18.557 chômeurs (18.315 hommes et 2.242 femmes), dont 3.532 à Lille, 2.607 à Roubaix, 1.367 à Tourcoing, 847 à Dunkerque, 571 à Halluin, 431 à Wattrelos, 430 à Croix, 416 à Caudry, 322 à Armentières, 315 à Douai, 264 à Fourmies, 219 à Cysnoing, 149 à Wasquehal, 160 à La Madeleine, 148 à Marqu'en-Barœul, 146 à Seclin, 127 à Roncq, 107 à Mousvaux, 106 à Estaires, 101 à Lys, 88 à Mons-en-Barœul, 85 à Fiers, etc....

La semaine dernière, on comptait 16.702 chômeurs secourus.

D'autre part, 36 caisses de chômage annexées aux syndicats ouvriers, dont plusieurs appartiennent aux industries textiles, allouent des secours à leurs adhérents. Pour ces caisses, le total des chômeurs complets secourus est de 8.537 (2.428 hommes et 1.109 femmes); de 5.148 en chômage partiel (2.898 hommes et 2.250 femmes). Le chômage partiel est de deux jours par semaine pour 1.983 ouvriers secourus; de trois jours pour 1.856; de quatre jours pour 829; de cinq jours pour 448.

LA QUESTION DES SALAIRES A ROUBAIX-TOURCOING

En raison d'un bruit qui se répandait en ville, nous avons demandé au Consortium s'il était exact qu'une réduction de salaires de 10 % serait appliquée à partir du lundi 11 janvier dans toutes les usines de ses adhérents.

Aucune réponse effective n'a pu nous être faite.

Cependant, en dehors même de cette éventuelle mesure collective, il est déjà établi que dans nombre d'usines appartenant à des industriels affiliés au Consortium, des réductions de salaires ont été opérées depuis quelque temps, atteignant approximativement 7 à 8 % en plus haut.

Une bombe est lancée par un Coréen contre l'Empereur du Japon

Tokio, 8 janvier. — Un attentat a été perpétré contre l'empereur du Japon alors qu'il revenait au palais après avoir assisté à une revue militaire.

Une bombe lancée par un Coréen nommé Rhishoo, âgé de 32 ans, a éclaté près du carrosse du Mikado, qui n'a pas été atteint. Un des chevaux de l'attelage a été légèrement blessé.

Cet individu a été appréhendé aussitôt, et une autre bombe a été trouvée en sa possession.

L'attentat, dont on ne connaît pas les mobiles, s'est produit au moment où le carrosse allait franchir la grille du palais.

LES ASSURANCES SOCIALES

La contribution patronale due pour les salariés gagnant de 18.001 à 25.000 francs

La Caisse primaire «La Famille» nous communique:

L'article 2, paragraphe 6 de la loi sur les Assurances sociales précise que les employeurs doivent verser la cotisation patronale pour les salariés qu'ils emploient, assurés ou non, dont le gros annuel est compris entre 18.001 et 25.000 fr.

Cette cotisation doit être faite annuellement par décret.

Or, sur l'initiative de M. le Ministre du Travail, M. le Président de la République a signé un décret, en date du 28 novembre 1931, qui précise que la cotisation à payer pour les salariés assis pour l'année 1931 est égale à la moitié de la contribution patronale due pour un assuré de ce catégorie, soit 240 fr. et le salarié a été employé régulièrement au moins 24 jours chaque mois.

Cette cotisation doit être versée dans le courant du mois de janvier 1932. Elle est payable mensuellement à la commission, par plusieurs employeurs ou par intermédiaire, ou qui sont résumés à la tâche, ou par un seul employeur d'ordre domestique et dont le gain serait compris entre les deux sommes indiquées au début de la présente note. Il s'agit de la contribution patronale due par la Caisse d'Assurances Sociales «La Famille» tient à la disposition des employeurs ou des patrons les renseignements de ces bordereaux.

S'adresser, pour en obtenir, ainsi que pour tous autres renseignements, au siège social, 26-28, rue du Château, à Roubaix; Téléphones 4539-4534.

UNE INFORMATION DEMENTIE

Paris, 8 janvier. — Au Ministère des Affaires étrangères on déclare que, contrairement à certaines informations, il n'est aucunement question de la retraite de M. de Fontenay, ambassadeur de France auprès du Saint-Siège.

Avant les funérailles de M. Maginot

Paris, 8 janvier. — La déposition de M. Maginot, qui a été veillée toute la nuit par des religieuses de l'ordre de Saint-Joseph, a été embaumée vendredi matin. Cette opération a duré une heure, elle a été pratiquée par le professeur Cunéo et le docteur Racher, assistés de deux aides.

Le ministre n'a pas été déshabillé. Les médecins ont simplement écarté les vêtements pour permettre l'injection de chlorure de zinc dans l'artère fémorale de la jambe gauche, la jambe saine de M. Maginot.

La veillée a été reprise ensuite par l'adjudant Lavoile, porte-fanion du ministre, et les religieuses.

LA CHAPELLE ARDENTE

Au ministère de la guerre, c'est le salon gris du rez-de-chaussée de l'hôtel du ministre, celui qui a déjà servi pour l'exposition des corps du général Brun et de M. Maurice Berthelette, ministres de la guerre, décédés en exercice, qui a été transformé en chapelle ardente.

La pièce a été tendue de draperies noires, frangées d'argent, surmontées d'un bandeau également frangé d'argent et parsemé d'étoiles. Sous le dais, sur la gauche, en entrant, se dresse le catafalque encadré de torchères supportant de nombreux cierges. A droite et à gauche du catafalque, d'autres cierges sont allumés. Le lustre est voilé d'un crépe.

A 11 h. 15, le corps a été descendu sur une civière portée par quatre soldats de la 2^{ème} section d'infirmiers et accompagné de tous les officiers de son état-major. Il est maintenu sur le catafalque, allongé sous un drapeau tricolore sur lequel se détache un crucifix d'argent. Au pied du catafalque, sur un coussin, sont placées les décorations du ministre: la croix de la Légion d'honneur, la médaille militaire et la croix de guerre, qu'il gagna vaillamment.

Les premiers qui se sont assurés par les officiers de son cabinet, le général Requin, le général Bouy, le colonel Lobien, les lieutenants-colonels Delalande, Troillet, de Prévaux, Dodr, bertin, Boussis, le capitaine Collignon.

LE DÉFILÉ RUE SAINT-DOMINIQUE

Au début de l'après-midi, le public, qui depuis vendredi matin attendait dans la rue Saint-Dominique, a été admis à défilé devant le corps du ministre de la guerre. Entrant par la rue Saint-Dominique, les visiteurs, après avoir traversé l'antichambre décorée de trophées militaires, d'armes et de paupilles, avaient accès dans la chapelle ardente où, à gauche, autour du catafalque, veilla la garde d'honneur, l'arme à la main, et l'adjudant Lavoile, la lampe de son fanion appuyée sur la hanche.

Le défilé religieux commença à 9 heures. Dans la chapelle prendront place les personnalités du cortège, les membres du corps diplomatique et les corps constitués.

A l'issue de l'office, le cercueil sera ramené devant la grille d'honneur sur l'esplanade. Un seul discours sera prononcé par M. Pierre Laval, au nom du gouvernement. Les troupes défilent ensuite.

Le défilé terminé, la déposition mortelle de M. Maginot sera déposée dans la chapelle des Invalides jusqu'à l'endroit où elle sera transportée à Rivecourt où l'inhumation doit avoir lieu lundi.

Les dévaliseurs du bureau de poste de la Fosse-aux-Chênes, à Roubaix auraient gagné la capitale en taxi

Les deux hardis bandits, Ovaere et Kistiaens qui, mardi soir, dévalisèrent le bureau auxiliaire des Postes de la rue de la Fosse-aux-Chênes à Roubaix dans les conditions que nous avons relatées, sont en train de devenir populaires. Triste et déplorable popularité, il est vrai, mais qui néanmoins a le privilège de les faire voir un peu partout et sur leur importeur qui.

Ils nous disions que les deux cambrioleurs avaient été aperçus en plusieurs endroits: dans un train à Valenciennes, à Mouscron, à Ypres, à Anvers, à Bruxelles même!

Or, pendant qu'on les recherchait en ces divers endroits, Ovaere et Kistiaens étaient tout simplement sur la route de Paris!

Il ne s'agit plus cette fois d'un bruit sans fondement. Il est quasi prouvé que les deux cambrioleurs se trouvent actuellement dans la Capitale où, vraisemblablement, il font joyeusement danser les quelque 50.000 francs enlevés à Roubaix, rue de la Fosse-aux-Chênes.

Le chauffeur et ses deux clients se dirigèrent vers la gare de Lens. Sur la place, ils trouvèrent un taxi sans conducteur. A plusieurs reprises, ils retournèrent le klaxon pour attirer l'attention du chauffeur qui, bienôt, abandonna la partie de cartes qu'il faisait à l'Hôtel de France pour venir demander ce qu'on lui voulait.

VERS PARIS

L'un des personnages demanda au chauffeur du taxi de le conduire avec son ami à Amiens. Le prix de 350 fr. proposé par le chauffeur fut accepté, mais ce dernier se fit accompagner par un camarade à qui, du reste — devant ses clients — il confia son revolver, pour lui permettre d'intervenir, par hasard, ils avaient à faire à des bandits.

Les deux clients, qui répondaient au signalement des deux cambrioleurs de Roubaix, ne souffrèrent mot durant le trajet.

A leur arrivée à Amiens, ils sollicitèrent du chauffeur de taxi de continuer jusque Paris.

M. Maerlens refusa d'abord, préférant ne pas connaître la route. Les clients insistèrent. Mais le chauffeur déclara alors qu'il ne pouvait faire ce voyage pour moins de 1.100 fr.

Ce prix fut accepté et le taxi continua sa route jusqu'à la capitale, où il arriva jeudi, à 3 h. 30 du matin.

Le taxi lensois débarqua à la Porte Saint-Denis les deux clients, où ils prirent un autre taxi, en indiquant

UN TAXI EN PANNE

Mercredi, vers 21 h. 15, un taxi venant de Roubaix se trouva en panne, devant un garage du boulevard Parly à Lens. Ce taxi transportait deux individus qui ne cachèrent pas leur déconvenue de l'incident et se renseignèrent sans tarder pour trouver quelqu'un qui leur faciliter la continuation de leur voyage vers Paris.